

Envoyé en préfecture le 13/04/2024

Reçu en préfecture le 13/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 074-217400704-20240409-D2024



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 42

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 02 avril 2024

**OBJET : CONVENTION DE
SERVITUDES AVEC ENEDIS AU
LIEU-DIT « LA RASSETAZ –
CHEMIN DES ÉCOLES » -
RÉITÉRATION PAR ACTE
NOTARIÉ**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf
avril le conseil municipal de la commune
de Chens sur Léman dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la
mairie, sous la présidence de Madame
Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. DIANA C. RACINE FREIXENET M.
QUERNEC-GARIN C. MATTERA A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : de PROYART 3pouvoir à
MORIAUD P. » CORNU C. « pouvoir à
CHEVRON F. » CHANTELOT L. « pouvoir
à TRONCHON J. »**

ABSENT : GEROUDET A.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire rappelle au conseil municipal la convention signée entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Chens sur Léman le 25 août 2023 pour la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 55 m ainsi que ses accessoires au lieu-dit « la rassetaz – chemin des écoles ».

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur les parcelles cadastrées section B, n° 1135 au lieu-dit « la rassetaz » et n° 730 au lieu-dit « chemin des écoles » appartenant à la commune, moyennant une indemnité de cent dix euros (110 €).

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de cette dernière (ci-après « mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY (74000), 4 route de Vignières (ci-après « mandataire»), à l'effet de :

- de signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifié au SIREN n° 444608442 et immatriculée au registre du

Envoyé en préfecture le 13/04/2024

Reçu en préfecture le 13/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 074-217400704-20240409-D2024_42



commerce et des sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant ;

- Faire toutes les déclarations ;

- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY (74000), 4 route de Vignières.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Brigitte STUBERT

Le maire

Pascale MORIAUD

